

Sujet : [INTERNET] Enquête publique relative à l'élaboration de la carte communale

De : "Merle Sandrine" <sandrinemerlova@gmail.com>

Date : 26/10/2022 09:25

Pour : <mairie.redortiers@wanadoo.fr>

À l'intention de monsieur le commissaire enquêteur,

Dans la montagne de Lure l'assaut des industriels est partout, dans tous les villages, 25 projets de parcs photovoltaïques sont en cours ou déjà réalisés... La plupart du temps il s'agit de multinationales qui cherchent le profit plus que la transition écologique. Les communes de plus en plus démunies par l'État qui lui retire ses ressources pour mieux les asphyxier et leur faire accepter n'importe quel projet juteux même délétère pour la planète voire contre-productif.

En accordant ces projets à ces entreprises, c'est également rentrer dans la vaste illusion qu'on nous vend de partout : illusion que ces « énergie soit disant vertes », nous sauveront du dérèglement climatique et des émissions de gaz à effet de serre. Mais l'empreinte carbone des panneaux solaires est importante !. Pour les créer, il a fallu un nombre considérable de métaux tous plus ou moins rares, extrait à l'autre bout du monde à grand renfort de pétrole et de gaz.... De plus, l'électricité produite par ces centrales solaires ne sera pas pour les locaux mais partira loin pour approvisionner les villes et tous les nouveaux appareils électriques qui arrivent en masse sur le marché... La seule vraie écologie serait, tout d'abord, de protéger la nature et, ensuite, d'apprendre à consommer moins et à créer de l'énergie localement.

Ce n'est pas parce que la parcelle dite de « Couravoune » est un « terrain en friche, ancien terrain militaire non aménagé », que ce n'est pas un espace naturel qui, progressivement, si on lui laisse le temps, redeviendra forêt. D'ailleurs, La DDT insiste sur « la limitation de la consommation d'espaces forestiers et agricoles, et la lutte contre l'artificialisation des sols, à fortiori sur des zones naturelles ». L'AE (autorité environnementale) rappelle que « les espaces forestiers, comme les espaces naturels et agricoles, n'ont pas vocation à accueillir des parcs photovoltaïques ». Malgré toutes ces « recommandations », je suis étonnée que la Mrae émette en Aout 2019 la décision n°CU-2019-2295 de ne pas soumettre à l'évaluation environnementale le projet de carte communale de Redortiers. Même la CDNPS (commission départementale de la nature, des paysages et des sites) donne en Mars 2019 son accord concernant la dérogation au principe de continuité pour le secteur de la Couravoune, de même que la Chambre d'Agriculture 04 le 7 janvier 2019, en contradiction avec ses positions prises récemment. La CDPENAF donne aussi un accord dont les détails n'apparaissent pas très clairement dans l'enquête. Elle note, dans son avis, une « consommation de 6,5 ha d'espaces naturels », mais qu'il s'agit d'une « consommation temporaire » car « une remise en état du site est prévue en fin d'exploitation », tout en oubliant un doublement de la surface si l'on compte les OLD (obligations légales de débroussaillage) liées au risque d'incendie. Elle sous-estime les « caractéristiques de la végétation présente sur le site », tout en notant une « régénération et une recolonisation par des essences forestières très actives » (pin sylvestre et chêne blanc). Le préfet donne aussi son accord pour une dérogation, au titre de l'article L 142-5 du code de l'urbanisme.

En 2018, la DDT 04 n'a pas jugé nécessaire l'autorisation de défrichage nécessaire pour ce projet qui n'impacte que « des landes ». Tout cela est bien peu sérieux !

On nous parle de proximité du réseau : Limans est au moins à 20 km, et APT encore plus loin.

Nous sommes tous responsable de cette belle montagne et de tout le vivant qu'elle abrite, ne la détruisons pas !

Je suis donc en profond désaccord avec le deuxième objectif fixé par la commune de Redortiers dans l'élaboration de sa carte communale.

Veuillez recevoir mes salutations distinguées.

.....
Sandrine Merle
La Bassinette
Route d'Apt
04110 Reillanne
Tél. 06 11 33 51 10